



Informations sur la protection des données  
pour le traitement de données vidéo et d'images par Mercedes-Benz AG pour la recherche et le développement sur les systèmes d'assistance à la conduite, la conduite automatisée, les fonctions de conduite et d'autres services.

Mercedes-Benz



Informations sur la protection des données pour le traitement de données vidéo et d'images par Mercedes-Benz AG pour la recherche et le développement sur les systèmes d'assistance à la conduite, la conduite automatisée, les fonctions de conduite et d'autres services.

La protection de vos données personnelles est une priorité absolue pour nous et nous en tenons compte dans tous nos processus commerciaux. Les informations suivantes sur la protection des données offrent aux personnes concernées un aperçu du traitement des données personnelles par Mercedes-Benz AG dans le cadre du traitement de données vidéo et d'images pour la recherche et le développement sur les systèmes d'assistance à la conduite, la conduite automatisée, les fonctions de conduite et d'autres services. Les « données personnelles » désignent toutes les informations qui se réfèrent à une personne physique identifiée ou identifiable.

Par les présentes informations sur la protection des données, nous informons les personnes concernées de la nature, de l'étendue et de la finalité du traitement des données personnelles et de la manière dont nous traitons ces données dans le cadre des processus de recherche et de développement susmentionnés. Par ailleurs, les personnes concernées découvriront les droits qui sont les leurs en matière de traitement des données personnelles.

## 1. A qui s'appliquent les présentes informations sur la protection des données ?

Nous informons ici les personnes concernées sur la protection des données personnelles lors de la collecte, du traitement et du stockage de données vidéo et d'images. Ces données sont collectées par les véhicules Mercedes-Benz, AMG ou Maybach. Toute personne se trouvant dans le périmètre desdits véhicules pendant leur fonctionnement est potentiellement concernée par ce traitement de données.

## 2. Qui est responsable du traitement des données et à qui les personnes concernées doivent-elles s'adresser pour toutes les questions relatives à la protection des données ?

L'instance responsable du traitement des données personnelles décrit ci-après (sauf désignation expresse d'une instance responsable différente) est :

Mercedes-Benz AG  
Mercedesstraße 120  
70372 Stuttgart  
Allemagne

E-mail : [dialog.mb@mercedes-benz.com](mailto:dialog.mb@mercedes-benz.com)

Formulaire de contact : <https://www.mercedes-benz.de/passengercars/services/support-contact.html>

HRB 762873

L'interlocuteur pour vos questions de protection des données est, en qualité de délégué à la protection des données :

Délégué à la protection des données au sein du groupe  
Mercedes-Benz Group AG  
HPC W079  
D-70546 Stuttgart  
Allemagne  
E-mail : [data.protection@mercedes-benz.com](mailto:data.protection@mercedes-benz.com)

### 3. D'où viennent les données et quelles données sont traitées ?

Les véhicules Mercedes-Benz, AMG ou Maybach sont équipés de systèmes de caméras, de différents dispositifs de détection et de technologies de capteurs pour le fonctionnement des fonctions d'assistance à la conduite. Dans le cadre de leur fonctionnement, ces systèmes collectent, traitent et stockent des données vidéo et des images de l'environnement du véhicule aux fins décrites ci-dessous.

Ces données peuvent – suivant le cas – également contenir des informations à caractère personnel :

- Visages, autres caractéristiques, comportement et environnement des usagers de la route et des autres personnes se trouvant à proximité des véhicules
- Plaques d'immatriculation, autres caractéristiques et environnement des véhicules et autres objets se trouvant dans le périmètre des véhicules
- Données supplémentaires d'autres systèmes de capteurs (comme le radar, le LIDAR), ainsi que le lieu et l'heure de l'enregistrement des données

### 4. A quelles fins les données sont-elles utilisées (finalité du traitement) et sur quelle base (fondement juridique) ?

Les finalités du présent traitement de données sont la recherche, le développement et le perfectionnement dans les domaines des systèmes d'assistance à la conduite, de la conduite automatisée, des fonctions de conduite et d'autres services, y compris la documentation de ces processus et le respect d'autres obligations en aval.

Les systèmes d'assistance à la conduite et les fonctions de conduite sont déjà utilisés dans les véhicules actuels pour accroître la sécurité routière en particulier, mais aussi le confort. Dans les futurs véhicules automatisés et autonomes, des systèmes techniques de perception et de gestion des situations afférentes à la circulation et à l'environnement permettront à ces véhicules de participer à la circulation dans l'espace public en toute sécurité et dans le respect des règles. D'autres services permettent un aménagement plus sûr, plus efficace et plus confortable des moyens de transport, du trafic et des systèmes de transport.

La recherche et le développement de tels systèmes nécessitent l'utilisation de données issues de conditions environnementales et de circulation réelles, y compris, par exemple, dans les zones de circulation publique, ce qui inclut la collecte, le traitement et le stockage d'enregistrements vidéo et d'images dans le cadre de l'utilisation du véhicule. Sur la base de ces matériaux, des systèmes techniques de perception et de classification des usagers de la route, des véhicules, des infrastructures et d'autres objets dans le contexte de situations de circulation et d'environnement sont étudiés, développés et perfectionnés.

Des personnes, des véhicules et autres objets sont analysés, classés et traités dans le cadre du traitement des données uniquement sous forme d'« objets » dans le contexte de situations impliquant la circulation et l'environnement ; c'est-à-dire par exemple en tant que « piéton sur le côté droit de la chaussée », « véhicule à une intersection ». Une identification nominale ou autre forme d'identification personnelle des personnes enregistrées ou une attribution de véhicules ou d'objets enregistrés à des personnes ainsi identifiées n'est par conséquent ni nécessaire ni envisagée dans le cadre du traitement effectué et n'est pas non plus possible, dans la plupart des cas. Toutefois, comme les données brutes requises sont constituées de matériel vidéo et image, il n'est pas possible d'exclure non plus le caractère identifiable ni l'identification de personnes.

La principale base juridique du traitement est la « sauvegarde d'intérêts légitimes », conformément à l'Art. 6, alinéa 1, phrase 1, lettre f du RGPD<sup>1</sup>. L'intérêt légitime de Mercedes-Benz AG consiste en la recherche et

le développement relatifs aux systèmes d'assistance à la conduite, à la conduite automatisée, aux fonctions de conduite et à d'autres services.

Les intérêts conflictuels, les droits et libertés fondamentaux des personnes concernées ne l'emportent pas sur ce point, compte tenu du fait que l'identification nominative ou toute autre identification personnelle de personnes concernées n'est ni nécessaire ni prévue et, dans la plupart des cas, pas non plus possible. Des mesures techniques et organisationnelles sont également prises pour garantir un traitement conforme aux exigences en matière de protection des données des données collectées.

---

*<sup>1</sup> Le responsable a choisi de soumettre tous les traitements de données, c'est-à-dire également ceux relevant du droit suisse, aux normes du RGPD. Cette décision a été possible car le RGPD offre une protection équivalente à celle de la loi suisse sur la protection des données du 25 septembre 2020 (LPD) et ne place donc pas les personnes concernées dans une situation moins favorable.*

## 5. Les données sont-elles transmises ?

Mercedes-Benz AG transmet ces données aux partenaires de coopération, aux responsables du traitement des commandes ou à des tiers uniquement dans le cadre des finalités relatives à la protection des données personnelles. Un transfert n'a lieu que s'il est autorisé sur la base de dispositions légales et/ou d'une décision administrative ou d'un ordre de justice ou si l'intérêt légitime inclut la personne tierce.

Les catégories de destinataires auxquels les données peuvent être communiquées dans le cadre du présent traitement sont notamment :

- Les partenaires internes et externes de Mercedes-Benz AG dans le cadre des processus de recherche et de développement
- Les fournisseurs dans le cadre des processus de recherche et de développement
- D'autres gestionnaires de commandes (notamment les prestataires de services informatiques ainsi que les prestataires de traitement et d'analyse des données)

Si, dans le cadre des processus de recherche et développement ou du traitement en aval, un transfert est effectué vers des destinataires situés dans des pays tiers, celui-ci n'aura lieu que s'il existe une décision d'adéquation au sens de l'Art. 45 du RGPD, sur la base de garanties appropriées au sens de l'Art. 46 du RGPD ou si cela est autorisé par d'autres dispositions légales.

## 6. Une prise de décision automatisée a-t-elle lieu ?

Un processus de décision automatisé individuel ou un profilage au sens de l'Art. 22 du RGPD n'a pas lieu.

## 7. Combien de temps les données sont-elles conservées ?

Les données vidéo et d'images seront traitées et stockées aussi longtemps que nécessaire pour les processus de recherche et de développement susmentionnés. S'il existe, au cas par cas, une base juridique supplémentaire ou un autre intérêt légitime pour la conservation et le traitement ultérieurs (par exemple, pour la documentation en bonne et due forme des processus susmentionnés, en raison d'obligations légales ou d'autres exigences légales), les données seront conservées en conséquence pendant une période plus longue.

## 8. Quels sont les droits des personnes concernées à l'encontre de Mercedes-Benz AG ?

Dans le cadre du traitement de données à caractère personnel, les personnes concernées disposent des droits suivants. En ce qui concerne l'exercice et la limitation de ces droits dans le cadre du traitement décrit ici, veuillez également observer les indications particulières respectives à ce sujet.

#### **Remarques particulières relatives à l'exercice des droits des personnes concernées :**

Il s'agit ici d'un « traitement ne nécessitant pas l'identification de la personne concernée » au sens de l'Art. 11 du RGPD. Au-delà des données vidéo et images collectées, aucun élément d'identification supplémentaire de personnes concernées n'est régulièrement traité.

L'exercice et le respect des droits de la personne concernée nécessiteront donc souvent - selon le cas - des informations supplémentaires de la part de la personne concernée, notamment des informations sur le **lieu** et le **moment** où elle a pu être concernée par le traitement (c'est-à-dire des indications sur la date et le lieu où vous vous êtes concrètement trouvé dans le périmètre de l'un des véhicules susmentionnés). Ces informations supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires pour déterminer si une personne est concrètement concernée par le traitement et pour pouvoir effectivement exercer les droits mentionnés ci-dessous, tels que le droit d'accès, le droit à l'effacement, etc.

- **Droit d'information :** Les personnes concernées ont le droit de se renseigner pour savoir si nous traitons des données à caractère personnel les concernant. Dans la mesure où des données sont traitées, les personnes concernées ont le droit d'obtenir l'accès à ces données ainsi que des informations sur les modalités du traitement conformément à l'Art. 15 du RGPD.
- **Droit de rectification des données inexactes :** Les personnes concernées ont le droit d'exiger de nous la rectification des données à caractère personnel les concernant. Dans le cas des données vidéo et images, ce droit ne peut en règle générale être appliqué que par suppression de ces données.
- **Droit à l'effacement :** Les personnes concernées ont le droit d'exiger de nous la suppression des données à caractère personnel les concernant.
- **Droit à la limitation du traitement :** Les personnes concernées ont le droit d'exiger une limitation du traitement de leurs données.
- **Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle :** Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, par ex. l'agence pour la protection des données compétente pour leur domicile, leur lieu de travail ou le lieu de violation éventuelle de la protection des données.
- **Droit d'opposition :** Les personnes concernées ont le droit de s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel.

#### **Remarques particulières relatives à la limitation des droits des personnes concernées :**

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans le cadre du présent traitement, les droits des personnes concernées découlant de l'Art. 15 du RGPD (Droit d'accès aux données), Art. 16 du RGPD (Droit de rectification), Art. 17 du RGPD (Droit de suppression), Art. 18 du RGPD, (Droit de limitation du traitement) et de l'Art. 21 du RGPD (Droit d'opposition) peuvent être soumis à des restrictions supplémentaires spécifiques. Ces limitations spécifiques s'appliquent lorsque l'exercice et l'exécution de ces droits seraient concrètement susceptibles de rendre impossible ou d'affecter sérieusement la réalisation des objectifs de recherche et que la limitation est par conséquent nécessaire pour la réalisation de ces objectifs de recherche. Cette possibilité de restriction particulière et ses conditions découlent notamment de l'Art. 89 du RGPD en liaison avec l'Art. 27 du BDSG, ainsi que de l'Art. 17 du RGPD.

Si vous êtes une personne concernée par le traitement des données décrit ici et que vous souhaitez exercer l'un de vos droits ou recevoir de plus amples informations à ce sujet, veuillez contacter :

Mercedes-Benz AG

HPC V421

10878 Berlin

[mbtesting-dataprotection@mercedes-benz.com](mailto:mbtesting-dataprotection@mercedes-benz.com)